



## Paine pour détention de cannabis

Par farsi, le **04/05/2009** à **10:21**

Bonjour,

je suis salarié dans une boîte de rénovation en bâtiment depuis le 24/11/2008. De formation architecte, je suis diplômée à Alger, et à Paris en 2008. J'ai été interpellé par la police moi et un ami le 02/05/2009 pour détention de 94g de cannabis. On a coopéré sans résistance et sans mentir au force de police et on leur expliquant que c'était pour notre consommation personnelle, malgré que ce n'était pas pour moi mais plus tôt pour mon ami à qui j'ai rendu service en l'accompagnant avec ma voiture. Après 22 heures de garde à vue, on nous a annoncé qu'on sera convoqué par le procureur de Créteil. En ce moment moi et l'ami en question, avons un titre de séjour travailleur renouvelable chaque année. Mon ami est un informaticien diplômé à Paris et résidant en France depuis 8 ans et ayant une boîte d'informatique depuis 3 ans. On n'est pas connu des services de police et c'est notre première interpellation. Nos questions sont :

- 1- qu'elles sanctions on risque lors du jugement ?
- 2 quelle ligne de défense peut-on adopter pour éviter une condamnation ?
- 3 est ce que cette histoire peut influencer lors de notre demande de renouvellement du titre de séjour et lors de notre demande de naturalisation.

Merci d'avance pour votre réponse.